



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 mars 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-cinquième session, première partie

Genève, 4-12 juin 2018

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires
en développement et des pays en développement sans littoral**

Activités menées à l'appui de l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Résumé analytique

Dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les organes directeurs des organisations du système des Nations Unies sont invités à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action dans leur programme de travail et à effectuer des évaluations sectorielles et thématiques, selon qu'il convient¹.

Le présent rapport a été établi comme suite à une requête du Conseil du commerce et du développement, qui a demandé à sa trente et unième session extraordinaire que soit mené un examen des activités entreprises par la CNUCED à l'appui du Programme d'action de Vienne². Il décrit les activités menées depuis l'adoption du Programme d'action en 2014. Il présente également les enseignements à retenir et indique des orientations pour poursuivre l'exécution des activités et des engagements relevant du mandat et de la compétence de la CNUCED. Il a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à examiner le point de l'ordre du jour provisoire correspondant et de servir d'élément de discussion dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, que l'Assemblée générale conduira au plus tard en décembre 2019.

¹ A/RES/69/137, par. 76.

² TD/B(S-XXXI)/2.



Introduction

1. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a été adopté lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui s'est tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014. L'objectif de cette conférence était de répondre aux besoins et aux problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral en raison de leur éloignement géographique et de leur faible niveau de développement socioéconomique. Faute d'accès direct à la mer, ils sont tributaires de pays de transit pour établir des liens tangibles avec les marchés mondiaux. En outre, la distance qui les sépare du port maritime le plus proche les pénalise sur les plans du temps et des coûts de transport des marchandises, le transport terrestre étant beaucoup plus cher que le transport maritime. Le problème de la distance est accentué par les difficultés que posent les multiples franchissements de frontières, des normes et régimes douaniers divergents, ainsi que des systèmes et réglementations de transport incompatibles. Il a été établi que le volume des échanges commerciaux des pays sans littoral était, en moyenne, inférieur de 30 % à celui des pays côtiers. L'importance grandissante des chaînes de valeur mondiales amplifie les répercussions négatives des coûts de transport sur les perspectives d'intégration aux marchés mondiaux. De plus, pour 27 des 32 pays en développement sans littoral, les produits de base représentent plus de 50 % des exportations, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux fortes variations externes des prix et limite les effets qu'ont le commerce et la croissance sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

2. L'éloignement de la mer et la dépendance aux produits de base ont des conséquences importantes sur les perspectives générales de développement. Les pays en développement sans littoral enregistrent des taux de croissance moyens inférieurs à ceux des pays côtiers. Selon une étude, le différentiel de croissance serait d'environ 1,5 %³. En outre, la moitié des 32 pays en développement sans littoral font partie du groupe des pays les moins avancés.

3. Après une longue période de croissance rapide, les pays en développement sans littoral en tant que groupe ont récemment connu une forte baisse de la croissance moyenne du produit intérieur brut. Entre 2000 et 2013, leur taux de croissance moyen était supérieur à 7 %, mais il n'atteignait déjà plus que 5,6 % en 2014 et a encore ralenti en 2016 pour s'établir à 2,8 %. Quant au taux de croissance du produit intérieur brut par habitant, il est passé de 3,1 % en 2014 à 0,4 % en 2016. D'autres pays en développement ont également connu une période de ralentissement économique, par exemple les pays les moins avancés, dont la croissance annuelle moyenne est tombée de 5 % en 2014 à 3,8 % en 2016, mais aucun groupe n'a connu un ralentissement aussi marqué que celui des pays en développement sans littoral.

4. Le Programme d'action de Vienne vise à répondre de manière cohérente aux problèmes que rencontrent les pays en développement sans littoral, à accroître le taux de croissance d'une manière durable et qui profite à tous, et à contribuer à éliminer la pauvreté. Il est reconnu dans le Programme d'action que les pays de transit se heurtent aussi à des difficultés considérables, nombre d'entre eux étant également des pays en développement. Le commerce de transit des pays en développement sans littoral limitrophes peut faire peser une lourde charge sur l'infrastructure de transport et les installations douanières des pays de transit. Le Programme d'action de Vienne prend donc en considération les besoins des pays de transit en matière de développement et souligne la nécessité de resserrer la collaboration et la coordination entre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement. Il fixe les six priorités d'action ci-après, chacune assortie d'objectifs propres aux pays en développement sans littoral, aux pays de transit et, selon qu'il convient, aux partenaires de développement, l'idée étant que leur réalisation contribue, à terme, à désenclaver ces pays⁴ :

Priorité 1 : Questions fondamentales de politique en matière de transit.

³ L. MacKellar, A. Wörgötter et J. Wörz, 2002, Economic growth of landlocked countries, in G. Chaloupek, A. Guger, E. Nowotny et G. Schwödiauer, éd., *Economics in Theory and Practice*, Springer, Berlin, p. 213 à 226.

⁴ A/RES/69/137.

Priorité 2 : Développement et entretien de l'infrastructure :

- a) Infrastructure de transport ;
- b) Infrastructure énergétique et infrastructure relative à l'informatique et aux communications.

Priorité 3 : Commerce international et facilitation du commerce :

- a) Commerce international ;
- b) Facilitation du commerce.

Priorité 4 : Intégration et coopération régionales.

Priorité 5 : Transformation structurelle de l'économie.

Priorité 6 : Moyens de mise en œuvre.

5. Le présent rapport donne un aperçu, dans l'ordre des priorités d'action, des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités entreprises par la CNUCED à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne depuis son adoption.

I. Priorité 1 : Questions fondamentales de politique en matière de transit

6. Compte tenu de la dépendance des pays en développement sans littoral à l'égard des pays de transit pour l'accès aux marchés internationaux, la liberté de transit, de même que l'infrastructure et la logistique de transit, ont une forte incidence sur les perspectives de développement des pays en développement sans littoral.

7. Dans ce contexte, la CNUCED fournit une assistance technique et un appui au renforcement des capacités pour aider les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce. Elle les aide notamment à appliquer l'article 11 de l'Accord, dont certaines dispositions portent sur le transit, ainsi que d'autres articles relatifs à la collaboration en matière de transit, y compris l'article 1.1 sur la publication, l'article 1.2 sur les renseignements disponibles sur Internet, l'article 2.1 sur la possibilité de présenter des observations, l'article 6.3 sur les pénalités, l'article 7.7 sur les opérateurs agréés, l'article 8 sur la coopération entre les organismes présents aux frontières et l'article 10 sur les formalités. Au cours de la période considérée, elle a aidé 18 pays en développement sans littoral⁵ et 17 pays en développement de transit⁶ à mettre en œuvre l'Accord.

8. La CNUCED a apporté une assistance technique à la coopération en matière de transit à plusieurs organisations régionales, en particulier aux suivantes : Accord de libre-échange d'Europe centrale, Association latino-américaine d'intégration, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et Union douanière d'Afrique australe. En 2015, en collaboration avec le Gouvernement paraguayen, elle a organisé à Asunción, à l'intention des pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration, un séminaire destiné à renforcer les capacités d'application de bonnes pratiques dans le domaine du transit des marchandises. Les participants venaient d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Colombie, de l'État plurinational de Bolivie, du Paraguay, du Pérou et d'Uruguay.

9. La CNUCED a participé à l'examen des directives sur le transit de l'Organisation mondiale des douanes, qui a abouti en 2017 à la publication du *Manuel sur le transit*.

⁵ Azerbaïdjan, Botswana, Burundi, État plurinational de Bolivie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Lesotho, Mali, Mongolie, Ouganda, Paraguay, République de Moldova, Rwanda, Swaziland, Tadjikistan, Zambie et Zimbabwe.

⁶ Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Kenya, Libéria, Myanmar, Namibie, Nigéria, Pakistan, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan et Viet Nam.

10. En mars 2018, la CNUCED a organisé un atelier pilote à l'intention des coordonnateurs nationaux du transit, visés à l'article 11 de l'Accord sur la facilitation des échanges, pour les aider à mieux définir et concevoir leurs activités et travaux. Des participants venus du Burundi, d'Ouganda et du Rwanda, mais aussi du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie, pays en développement de transit limitrophes, ont pris part à l'atelier, de même que des représentants du secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la direction de l'Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central et de l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord. La CNUCED collaborera avec d'autres organisations internationales pour perfectionner cette formation, qui pourra ensuite être dispensée dans d'autres régions.

II. Priorité 2 : Développement et entretien de l'infrastructure

A. Infrastructure de transport

11. La promotion de systèmes de transport durables des marchandises est essentielle pour mettre en place des services de transport et de logistique rentables, socialement viables et respectueux de l'environnement. C'est pourquoi la CNUCED s'emploie à renforcer la capacité des pays en développement, notamment des pays en développement sans littoral, à élaborer et à appliquer des politiques et mesures de transport durables, ainsi que des mesures et mécanismes de financement.

12. Depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne, la CNUCED collabore avec l'Agence de facilitation du transport en transit du Couloir central et l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord en Afrique de l'Est afin de seconder les efforts qu'elles déploient pour mettre en place une stratégie de transport des marchandises viable. Parmi les activités menées, il convient de mentionner l'organisation à Nairobi, du 14 au 18 mars 2016, d'un atelier de formation et de renforcement des capacités auquel ont pris part plus de 80 participants venus du Burundi, du Kenya, d'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Soudan du Sud. Cet atelier visait à renforcer les capacités des responsables politiques dans les domaines du transport, de l'infrastructure et de la finance, mais aussi des transporteurs opérant sur les réseaux ferroviaire, routier, fluvial et portuaire, ainsi que des représentants des grandes institutions financières d'Afrique subsaharienne, de sorte qu'ils soient mieux à même de promouvoir et de financer des systèmes de transport durables des marchandises par le biais d'une politique de transport efficace et de mesures et de mécanismes de financement appropriés.

13. Comme suite à l'atelier, l'Autorité de coordination du transport de transit du Corridor nord, en collaboration avec la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'initiative sur les moteurs et les véhicules diesel utilitaires lourds de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, a mis au point un programme de transport écologique des marchandises, le premier en Afrique. Ce programme a été lancé officiellement le 16 janvier 2017, à la quarante-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Autorité.

B. Infrastructure énergétique et infrastructure relative à l'informatique et aux communications

14. Il est reconnu dans le Programme d'action de Vienne que l'infrastructure énergétique et l'accès à des sources d'énergie renouvelables et fiables à un coût abordable sont importants pour moderniser les systèmes informatiques et les systèmes de transit, et renforcer les capacités de production nécessaires à la croissance et au développement durable. Dans ce contexte, il est dit dans le Programme d'action que les pays en développement sans littoral devraient notamment élaborer des politiques énergétiques nationales visant à favoriser l'énergie moderne, fiable et renouvelable, en vue de renforcer les capacités et de garantir l'accès à l'énergie.

15. Le *Rapport 2017 sur les pays les moins avancés : L'accès à l'énergie comme vecteur de transformation* met en évidence le rôle que joue l'accès à l'énergie dans le processus de transformation structurelle des pays les moins avancés, dont 16 sont des pays en développement sans littoral. Il souligne qu'il importe d'assurer l'accès à l'énergie non seulement pour satisfaire les besoins des ménages, mais également pour favoriser les activités productives. En outre, il contient une série de recommandations susceptibles d'aider les pays à élaborer leurs politiques énergétiques nationales.

16. Dans le domaine de l'infrastructure relative à l'informatique et aux communications, la CNUCED a aidé plusieurs pays en développement sans littoral à définir leurs cadres d'action pour la science, la technologie et l'innovation. En octobre 2017, elle a achevé l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Rwanda. Dans son rapport, elle a souligné les principales difficultés auxquelles se heurte le Rwanda dans ce domaine et fait observer que le recours à l'innovation et à la technologie pour améliorer la compétitivité des entreprises et des secteurs constituait un défi majeur. Les moyens de stimuler la demande de technologie des entreprises nécessitaient également une attention particulière, et l'une des préoccupations immédiates était le renforcement des liens entre les principaux acteurs du domaine, notamment les pouvoirs publics, les entreprises, les milieux universitaires, les établissements de formation et les parties prenantes représentant le public et les intérêts environnementaux. Compte tenu des ambitions de développement du Rwanda, il fallait élaborer et mettre en œuvre une politique nationale de la science, de la technologie et de l'innovation fondée sur le cadre conceptuel d'un système national d'innovation. À la suite de la publication du rapport, l'élaboration de politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation s'est accélérée, et en janvier 2018 une stratégie et un plan de mise en œuvre quinquennaux étaient en cours d'élaboration. La CNUCED a entrepris deux activités complémentaires dans le cadre de son examen des politiques. Premièrement, elle a organisé lors d'un atelier national sur les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation une séance de formation à l'innovation destinée aux parties prenantes et responsables politiques intéressés par la science, la technologie et l'innovation, à laquelle ont participé environ 60 spécialistes des politiques, dont 10 femmes. Deuxièmement, elle a fourni un commentaire critique et des suggestions de révision d'un projet de stratégie nationale sur la science, la technologie, l'innovation et la recherche.

17. La CNUCED conduit en collaboration avec le Gouvernement éthiopien un examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation visant à contribuer à la refonte de la politique nationale de l'Éthiopie en la matière.

18. En 2017, la CNUCED a entrepris des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique au Bhoutan et au Népal. Ces évaluations ont pour objet d'aider les pays à s'ouvrir davantage au commerce électronique et à mieux en tirer parti, aux niveaux national et international, et s'articulent autour de sept domaines, à savoir la préparation au commerce électronique et l'élaboration de stratégies ; l'infrastructure relative à l'informatique et aux communications ; les cadres juridiques et réglementaires ; les systèmes de paiement ; l'accès aux moyens de financement du commerce électronique ; la formation professionnelle au commerce électronique ; la facilitation du commerce et la logistique. Elles aident les responsables politiques à recenser les capacités disponibles et manquantes, les goulets d'étranglement et les perspectives en matière de commerce électronique, et sont accompagnées d'un tableau pratique susceptible d'aider les décideurs et les partenaires de développement à relever les défis que pose le commerce électronique et à tirer profit des possibilités qu'il offre. Le produit final est aligné sur la trajectoire générale de développement du pays évalué. Plusieurs évaluations sont prévues pour 2018, notamment dans des pays en développement sans littoral tels que l'Afghanistan et le Lesotho.

III. Priorité 3 : Commerce international et facilitation du commerce

A. Commerce international

19. L'un des objectifs fondamentaux du Programme d'action de Vienne est d'aider les pays en développement sans littoral à surmonter les handicaps que constituent leur éloignement et leur dépendance à l'égard des produits de base, et à renforcer leur participation aux échanges commerciaux à l'échelle mondiale, notamment en ce qui concerne leurs exportations de produits finis. Depuis l'adoption du Programme d'action, la part totale des pays en développement sans littoral dans les exportations mondiales est tombée de 1,2 % en 2014 à 0,9 % en 2016, principalement en raison d'une baisse des prix mondiaux des produits de base.

20. La CNUCED aide plusieurs pays en développement sans littoral à intégrer le système commercial multilatéral. Ainsi, elle a aidé les pays sans littoral les moins avancés à mener des négociations commerciales multilatérales dans des domaines clés tels que l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine, la mise en place en Afrique d'un traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, la participation au commerce des services et le traitement spécial et différencié. Elle a également aidé plusieurs pays à prendre la mesure des répercussions qu'aurait sur le développement le fait d'accorder l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent à tous les pays les moins avancés, notamment à ceux d'entre eux qui sont sans littoral. En outre, elle a apporté une assistance à plusieurs pays en développement sans littoral en aidant les pays les moins avancés, le Groupe des États d'Afrique et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à procéder aux préparatifs de fond de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue en Argentine en décembre 2017. En particulier, elle a apporté des contributions importantes aux séminaires-retraites des ambassadeurs du Groupe des États d'Afrique en 2016 et 2017.

21. La CNUCED a appuyé l'élaboration de cadres régissant les politiques commerciales au Botswana en 2015 et 2016 et en Zambie en 2014 et 2015. S'ils sont mis en œuvre, ces cadres pourraient aider le Botswana et la Zambie à diversifier leur économie, à s'intéresser à de nouveaux marchés d'exportation et à promouvoir leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

22. En 2014, la CNUCED a entrepris un examen de la politique du Paraguay en matière de services pour renforcer la capacité du pays à fournir et à exporter des services. Cet examen a permis d'aider le Paraguay à recenser les difficultés que posent les secteurs des services prioritaires et les perspectives qu'ils offrent, notamment les secteurs de la construction et des services professionnels connexes, de l'éducation, de la finance et des services de télécommunication. En outre, il contenait des indications sur l'élaboration et la mise en œuvre de réformes et d'initiatives dans ces secteurs, comme la promotion de nouveaux textes de loi pour le secteur de la construction, la nécessité de garantir l'inclusion financière et l'amélioration de la qualité des services d'éducation par l'intégration de matières scientifiques et technologiques. De telles mesures stimuleront la croissance des secteurs des services et renforceront la capacité du pays à exporter, contribuant ainsi au développement économique et social du Paraguay dans son ensemble. À la demande du Gouvernement paraguayen, la CNUCED a entamé les procédures nécessaires pour entreprendre un deuxième examen de la politique en matière de services.

23. L'accession à l'Organisation mondiale du commerce reste un défi de taille pour les pays en développement sans littoral qui demeurent à l'écart du système commercial multilatéral. En 2016 et 2017, la CNUCED a continué d'apporter une assistance technique à plusieurs pays en développement sans littoral pour appuyer leur procédure d'accession, l'objectif étant de consolider leur politique commerciale et de renforcer leurs capacités de négociation de manière à leur permettre de participer activement aux négociations d'accession. Elle a assuré des services consultatifs, des missions sur le terrain et des activités de renforcement des capacités, notamment des consultations techniques avec des

négociateurs azerbaïdjanais (Genève, 21 et 22 juillet 2017) et une mission consultative au Turkménistan (Achgabat, du 17 au 20 avril 2016). Des services consultatifs ont été fournis au Bhoutan de manière plus continue, sur des questions telles que la nécessité d'examiner la législation commerciale interne pour en garantir la conformité avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce. Enfin, une aide a été apportée à des pays en développement sans littoral se trouvant à divers stades de la procédure d'accession, notamment au Bhoutan, à l'Éthiopie, au Soudan et au Turkménistan, ainsi qu'à des pays en développement sans littoral ayant récemment accédé à l'Organisation mondiale du commerce, comme le Népal.

24. Au titre du Cadre intégré renforcé, la CNUCED aide les pays les moins avancés, notamment plusieurs pays en développement sans littoral, à actualiser leurs études diagnostiques sur l'intégration du commerce, outil permettant de repérer les limites et les lacunes des politiques, ainsi qu'à constituer des matrices d'action pour remédier aux obstacles intérieurs au commerce. Les études diagnostiques recensent les obstacles à l'intégration dans le système commercial multilatéral et à la prise en compte systématique des questions commerciales dans les stratégies nationales de développement. La CNUCED a mis à jour l'étude du Niger en 2014 et celles du Burkina Faso et de l'Éthiopie en 2016. La mise à jour de l'étude du Burkina Faso visait principalement à renforcer la capacité du pays à formuler et à mettre en œuvre ses propres politiques commerciales, dans le cadre du plan national à moyen terme. Elle a aussi aidé le Gouvernement à intégrer les questions commerciales dans son plan national de développement. La mise à jour de l'étude de l'Éthiopie avait avant tout pour objet d'améliorer la ligne ferroviaire qui relie Addis-Abeba à Djibouti, destinée à faciliter la circulation des biens et des services par le port de Djibouti. Djibouti et l'Éthiopie doivent renforcer leurs capacités productives et leurs capacités d'offre respectives et moderniser leurs institutions commerciales et leurs opérations douanières pour faciliter la circulation des biens et des services.

B. Facilitation du commerce

25. Pour nombre de pays en développement sans littoral, le handicap géographique que constitue l'éloignement de la mer est accentué par l'inefficacité de la logistique commerciale et des procédures de dédouanement. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est un système de gestion intégrée des douanes adapté au commerce international et aux opérations de transport dans un environnement moderne et automatisé. Des logiciels perfectionnés sont conçus et mis au point de sorte que les administrations douanières et les acteurs commerciaux puissent se conformer aux normes internationales lorsqu'ils accomplissent les formalités d'importation, d'exportation et de transit. SYDONIA est actuellement opérationnel dans 99 pays et territoires à travers le monde et contribue à réduire considérablement les coûts et le temps de dédouanement. En simplifiant les procédures et en renforçant la transparence, il concourt également à améliorer la sécurité et à lutter contre la corruption. À ce jour, les administrations douanières de 23 pays en développement sans littoral utilisent SYDONIA⁷.

26. Les transitaires sont des prestataires de services qui facilitent le commerce en aidant les personnes et les entreprises à commercialiser leurs marchandises sur les marchés internationaux, et sont donc essentiels à la croissance de l'économie d'un pays. En collaboration avec la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, la CNUCED a organisé en 2015 une session de formation des formateurs au Zimbabwe pour contribuer au renforcement de la capacité de l'Association zimbabwéenne des agents maritimes et des transitaires à élaborer un programme de formation viable. Le cours a aidé l'Association à mettre au point son programme de formation, à la suite de quoi 99 étudiants se sont inscrits dans quatre centres de formation nationaux.

⁷ Afghanistan, Burundi, Botswana, Burkina Faso, État plurinational de Bolivie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Lesotho, Malawi, Mali, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République de Moldova, Rwanda, Swaziland, Tchad, Turkménistan, Zambie et Zimbabwe.

IV. Priorité 4 : Intégration et coopération régionales

27. Il est reconnu dans le Programme d'action de Vienne que l'intégration régionale dans les domaines du commerce, de la facilitation du commerce, de l'investissement, de la recherche-développement, du développement industriel et de la connectivité est importante pour favoriser la transformation structurelle et relier collectivement les régions aux marchés mondiaux.

28. Depuis l'ouverture en juin 2015 des négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange continentale, la CNUCED collabore avec la Commission de l'Union africaine pour appuyer le processus, auquel prennent part la Commission et les 55 membres de l'Union africaine, dont 15 sont des pays en développement sans littoral⁸. Elle a prêté assistance à la Commission, aux communautés économiques régionales et à certains pays dans tous les domaines de négociation. Elle a renforcé son appui en 2016 et 2017 en fournissant des notes techniques, une aide à l'analyse des politiques et des conseils axés en particulier sur les différentes modalités envisageables pour la tenue des négociations et des consultations relatives au commerce des marchandises et des services. Cet appui a débouché sur l'adoption de modalités de négociation. La CNUCED a contribué utilement à la première phase des négociations qui s'est conclue en décembre 2017 par l'approbation par les ministres du commerce de l'accord relatif à la création de la Zone de libre-échange continentale, en aidant toutes les parties prenantes, y compris les pays en développement sans littoral, à mieux comprendre les questions techniques découlant des négociations et à renforcer leurs capacités de négociation dans le domaine du commerce. Elle est disposée à continuer d'apporter son aide à la Commission de l'Union africaine et aux membres de l'Union africaine, notamment aux pays en développement sans littoral, pendant la deuxième phase des négociations.

29. La CNUCED a également aidé les États membres de la Zone de libre-échange tripartite, dont certains sont des pays en développement sans littoral de la Communauté d'Afrique de l'Est et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. En particulier, elle a conseillé les États durant la deuxième phase des négociations, consacrée à la concurrence, aux droits de propriété intellectuelle, à l'investissement et au commerce des services. Elle a élaboré des documents dans lesquels étaient proposées des possibilités de coopération tripartite à la lumière des progrès accomplis dans les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale et d'autres considérations de développement. Ces activités d'appui ont permis de renforcer les capacités de négociation des parties prenantes et ont contribué aux négociations relatives à la Zone de libre-échange tripartite.

30. Entre 2014 et 2017, la CNUCED a lancé et mené à bien un projet consacré aux chaînes de valeur régionales des articles en cuir en Afrique. Financé par la Banque africaine d'import-export et le Secrétariat du Commonwealth, ce projet était accompagné d'une étude intitulée *Identifying and promoting regional value chains in leather and leather products in Africa* (« Recensement et promotion des chaînes de valeur régionales du cuir et des articles en cuir en Afrique »). L'étude présentait des données ventilées sur les intrants et produits intermédiaires qui pourraient être fournis par différents pays d'Afrique, en particulier par les pays les moins avancés et certains pays en développement sans littoral, dans d'éventuelles chaînes de valeur régionales, en vue d'exporter depuis l'Afrique des produits en cuir finis. L'insuffisance des capacités de conception constitue l'un des principaux obstacles à l'ajout de valeur aux exportations d'articles en cuir. Sur la base des enseignements tirés de l'étude et des recommandations qui y étaient formulées, l'Institut du cuir et des articles en cuir du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a mis en place un studio régional de conception, avec l'aide du Secrétariat du Commonwealth, pour transmettre des savoir-faire artisanaux et dispenser des formations dans l'optique de produire des articles en cuir haut de gamme.

31. La CNUCED exécute un projet du Compte pour le développement consacré aux politiques de développement propices à la croissance économique durable en Afrique australe et visant à appuyer les objectifs régionaux d'industrialisation et à faciliter la

⁸ Botswana, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Swaziland, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

recherche et la coordination de politiques favorables au développement de chaînes de valeur régionales. Des études ont été conduites pour examiner les structures de production et d'exportation de cinq pays, à savoir l'Afrique du Sud, Maurice, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Elles portaient principalement sur les chaînes de valeur régionales prometteuses dans les domaines des machines pour l'exploitation minière et de l'industrie agroalimentaire, ainsi que sur l'un des principaux moteurs du développement, l'énergie. Ces questions ont été étudiées lors d'un atelier de deux jours organisé à Pretoria en mars 2017, en collaboration avec le Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud. Un deuxième atelier de deux jours, organisé conjointement avec le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'investissement de la République-Unie de Tanzanie, et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, a eu lieu à Dar es-Salaam en décembre 2017. Les pays participants ont adopté un document final assorti d'une série de mesures ciblées. Le projet entre dans sa deuxième phase, qui consistera en une série d'ateliers de renforcement des capacités organisés dans les pays de la région. Le premier se tiendra au Mozambique en mai 2018.

32. En mars 2018, la CNUCED a lancé un nouveau projet étalé sur deux ans et consacré à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales des pays en développement sans littoral tributaires des produits de base. Financé au titre du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable, ce projet sera exécuté en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; trois commissions régionales (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) ; une institution spécialisée (l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), le Programme des Nations Unies pour le développement, et une organisation régionale (l'Organisation de Shanghai pour la coopération). L'objectif général du projet est d'appuyer le développement intégré des chaînes de valeur dans quatre pays en développement sans littoral tributaires des produits de base, à savoir l'Éthiopie, la Mongolie, l'Ouzbékistan et la République démocratique populaire lao, en renforçant leurs capacités d'élaboration de politiques et de stratégies de développement, pour promouvoir une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et établir aux niveaux national, interrégional et intercontinental des liens susceptibles de favoriser le développement. Le projet vise d'une part à renforcer les capacités statistiques et les capacités d'analyse des pays bénéficiaires aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, l'objectif étant de promouvoir l'intégration dans les chaînes de valeur et de consolider les liens susceptibles de favoriser le développement, et d'autre part à renforcer, dans les pays bénéficiaires, la capacité du secteur privé à évaluer les perspectives du marché, à repérer les débouchés commerciaux et à surmonter les obstacles à l'accès du marché.

V. Priorité 5 : Transformation structurelle de l'économie

33. Dans le Programme d'action de Vienne, il est noté qu'en plus d'être géographiquement désavantagés, de nombreux pays en développement sans littoral sont fortement tributaires des exportations d'un petit nombre de produits de base, ce qui les rend vulnérables aux chocs extérieurs et les enferme dans un schéma de croissance inégal qui ne permet pas de créer suffisamment d'emplois ou de réduire la pauvreté. Afin de remédier à ce problème de dépendance et de parvenir à une croissance plus durable et qui profite à un plus grand nombre, les pays en développement sans littoral doivent prendre des mesures visant à encourager la transformation structurelle de l'économie, la diversification et l'accroissement de la valeur ajoutée des exportations. L'une des conditions préalables essentielles à la réalisation de la transformation structurelle est la création de capacités productives viables et compétitives. C'est pourquoi la CNUCED a entrepris plusieurs activités visant à appuyer le renforcement des capacités productives dans les pays en développement sans littoral.

34. La CNUCED a entrepris un projet visant à mettre au point des indicateurs quantitatifs et les variables correspondantes afin de mesurer les capacités productives de l'ensemble de l'économie, de façon à définir une méthodologie et à élaborer des

orientations quant à la manière d'intégrer les capacités productives dans les politiques et stratégies de développement. La mise au point d'un indice à partir de critères et d'indicateurs précis sera essentielle pour permettre aux pays en développement sans littoral d'évaluer leur situation en matière de capacités productives et d'élaborer leurs futures politiques de développement en s'appuyant sur des données factuelles. Ce projet consiste à collecter des données relatives à plus de 100 indicateurs dans huit catégories, à savoir les transports, l'énergie, les technologies de l'information et des communications, le capital humain, le capital naturel, les institutions, l'investissement et les changements structurels, et à analyser les données provenant des études de cas réalisées dans trois pays en développement sans littoral (Botswana, République démocratique populaire lao et Rwanda). Il s'appuie également sur un indice des capacités productives des pays les moins avancés qui avait été présenté dans l'étude intitulée *Benchmarking Productive Capacities in Least Developed Countries*, publiée en 2016. Les résultats de cette étude avaient ensuite été validés et examinés plus avant lors d'un atelier national tenu au Botswana les 7 et 8 février 2017, au cours duquel 36 décideurs et statisticiens nationaux, dont 20 femmes, avaient été formés à interpréter, à valider et à utiliser l'indice des capacités productives dans le cadre du processus d'élaboration des politiques et des stratégies nationales de développement. L'indice sera établi dans sa forme finale en 2018, et deux autres ateliers de formation et de renforcement des capacités seront organisés en République démocratique populaire lao et au Rwanda en vue de partager et de valider les constatations, les conclusions et les résultats concrets du projet. Les résultats préliminaires montrent que le niveau global des capacités productives dans les pays en développement sans littoral est faible par rapport à celui des autres groupes de pays, en particulier en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la transformation structurelle, aux institutions et à l'énergie, tandis que les indicateurs relatifs au capital naturel et à l'investissement indiquent des niveaux de capacités plus élevés. Enfin, les données montrent que les progrès en matière de renforcement des capacités productives auraient ralenti depuis 2011.

35. En plus des travaux qu'elle réalise dans le domaine des indicateurs de capacités productives, la CNUCED aide un certain nombre de pays en développement sans littoral à trouver des possibilités de diversification économique et à surmonter les difficultés en découlant. En 2015, elle a publié une étude sur la facilitation de la participation des pays en développement sans littoral aux chaînes de valeur dans le secteur des produits de base, qui montrait que les désavantages géographiques conditionnaient souvent la structure des exportations et rendaient la diversification vers des produits manufacturés plus difficile et fournissait des indications quant aux mesures qui permettraient de faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales des produits de base et d'accéder à des segments à plus forte valeur ajoutée. L'étude a en outre permis de dégager les meilleures pratiques et les enseignements tirés des mesures prises dans les domaines de la facilitation du commerce, des infrastructures, des politiques en matière de commerce et d'investissement, des capacités productives et des institutions.

36. De nombreux pays d'Afrique et d'Asie rencontrent des difficultés dans leurs efforts de diversification, en partie parce que l'énergie, tant en termes d'accès que d'utilisation productive, demeure l'un des principaux obstacles à la diversification, en particulier en faveur de la production manufacturière. En outre, nombre de pays n'ont pas été en mesure de tirer parti des possibilités offertes par les chaînes de valeur régionales et mondiales des produits de base en raison de l'état médiocre des infrastructures énergétiques, d'un accès limité aux sources d'énergie modernes, des pertes élevées au cours du transport ou de la distribution et du manque de capacités d'utilisation de l'énergie dans les secteurs productifs. Néanmoins, même dans les pays producteurs et exportateurs d'énergie, la diversification demeure souvent un problème. En Asie, la CNUCED fournit une assistance technique à quatre pays en développement sans littoral exportateurs d'énergie, à savoir le Bhoutan, le Kazakhstan, la Mongolie et le Turkménistan, dans le cadre d'un projet visant à examiner le rôle de l'énergie dans les efforts de diversification économique, à recenser les expériences réussies et les meilleures pratiques et à recommander des politiques et des stratégies d'utilisation de l'énergie permettant de renforcer les capacités productives et d'accélérer la transformation structurelle. En raison de leur degré de dépendance à l'égard des exportations d'un petit nombre de produits de base, les pays bénéficiaires, qui exportent principalement des combustibles fossiles ou, dans le cas du Bhoutan, de l'hydroélectricité,

peinent à se diversifier. En conséquence, le projet vise à examiner de près le rôle de l'énergie à cet égard. Les premiers résultats des travaux réalisés par la CNUCED montrent que la relation entre l'indice de développement énergétique de l'Agence internationale de l'énergie et l'indice des capacités productives de ces pays est faible, voire, dans la plupart des cas, inverse. En d'autres termes, les pays exportateurs d'énergie n'exploitent pas pleinement les possibilités dont ils disposent pour renforcer leurs capacités productives et accélérer leur transformation structurelle. Ils montrent également que le Kazakhstan présente un bon potentiel de diversification dans le secteur de l'agro-industrie, de l'industrie manufacturière et du tourisme, et que la Mongolie a la capacité de créer de la valeur ajoutée dans les secteurs de la production de viande et de produits laitiers, ainsi que de la laine et du cuir, de la transformation des fibres et du tourisme.

37. Les produits de la pêche étant des produits de base de plus en plus exportés, l'industrie de la pêche est importante pour de nombreux pays. En effet, en plus de constituer une source de recettes d'exportation, elle garantit le bien-être des populations rurales et apporte une contribution essentielle à la sécurité alimentaire. La CNUCED est en train de réaliser un projet visant à renforcer les capacités de certains pays parmi les moins avancés (PMA) d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques, financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement. Dans ce cadre, elle a organisé un atelier en Ouganda au cours duquel des représentants du secteur public, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile ont débattu de la nécessité d'adopter des politiques plus volontaristes afin de développer et de diversifier les exportations des produits de la pêche. L'industrie de la pêche constitue la principale source de devises de l'Ouganda après l'industrie caféière et contribue à la subsistance de près de 1,5 million de personnes. Avec la contribution d'acteurs clefs, la CNUCED a recommandé des politiques et des stratégies sectorielles issues de cet atelier aux fins de leur application aussi bien par le Gouvernement que par les partenaires de développement internationaux. Le projet a également permis à des experts de l'Ouganda et d'autres pays bénéficiaires de se rendre en Chine pour suivre au Centre de recherche sur les pêcheries d'eau douce de l'Institut de recherche chinois sur les sciences de la pêche une formation au respect des normes de qualité et de sécurité de l'alimentation, qui évoluent constamment pour les exportations de poissons sauvages et d'élevage. En avril 2017, les travaux de la CNUCED concernant l'industrie de la pêche ont débouché sur l'organisation d'un atelier interrégional à Maurice, auquel des participants venus d'Ouganda ont également pris part.

38. La transformation structurelle et le développement de secteurs à plus forte valeur ajoutée nécessitent souvent d'importants investissements. Au cours de la période considérée, la CNUCED a apporté son assistance à 28 des 32 pays en développement sans littoral pour les aider à devenir plus compétitifs et à renforcer leur attrait en tant que destinations des investissements étrangers et de la création d'entreprises.

39. À ce jour, 15 des 32 pays en développement sans littoral, soit près de la moitié d'entre eux, ont bénéficié du programme relatif aux examens de la politique d'investissement depuis sa création en 1999⁹. Environ cinq ans après l'examen, la CNUCED établit un rapport dans lequel elle évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations qu'elle a formulées. Plusieurs pays en développement sans littoral ont fait l'objet de ce processus de suivi et ont bénéficié d'une assistance technique visant à les aider à mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen. En 2017, la CNUCED a publié un document intitulé *Investment Policy Review: South-East Europe*, dans lequel il était question des examens réalisés dans deux pays en développement sans littoral, à savoir la République de Moldova et l'ex-République yougoslave de Macédoine. En 2017-2018, elle a entamé les préparatifs en vue de l'examen de la politique d'investissement du Tchad. Elle a également fourni une assistance technique au Botswana pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen. Le programme n'a cessé de faire la preuve de son importance, de sa qualité et de son impact, puisque les rapports de

⁹ Au Botswana, au Burkina Faso, au Burundi, en Éthiopie, au Lesotho, en Ouganda, au Rwanda et en Zambie pour l'Afrique ; au Kirghizistan, en Mongolie, au Népal, en Ouzbékistan et au Tadjikistan pour l'Asie ; et en ex-République yougoslave de Macédoine et en République de Moldova pour l'Europe.

la CNUCED ont montré que les pays concernés suivent les recommandations qui leur ont été faites de manière satisfaisante, voire très satisfaisante, et ont relevé un intérêt accru de la part des investisseurs déjà présents au niveau local ainsi qu'une plus grande capacité de promotion des investissements. Dans la plupart des cas, à la suite de l'examen par la CNUCED, les pays bénéficiaires ont enregistré une nette augmentation de l'investissement étranger direct.

40. En 2017, la CNUCED a aidé un certain nombre de groupes régionaux, comptant quelques pays en développement sans littoral, à examiner leurs accords internationaux d'investissement types en vue d'en renforcer les aspects relatifs au développement et la cohérence. Elle a examiné les accords types du Botswana, du Burkina Faso et de la Mongolie. À la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable elle a organisé, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, une manifestation parallèle sur le code panafricain d'investissements et le chapitre relatif à l'investissement de l'accord sur la zone de libre-échange continentale, qui a profité à tous les pays en développement sans littoral participant aux négociations de ces accords. Toujours en 2017, elle a organisé, en coopération avec la Banque islamique de développement et les autorités marocaines, un atelier de formation à Casablanca (Maroc) à l'intention des membres de la Banque. L'objectif de ce type d'atelier est d'approfondir la compréhension des accords internationaux d'investissement en organisant des activités de formation pour aider les responsables à déterminer les principales questions et les domaines d'intérêt liés aux accords internationaux d'investissement en rapport avec le développement durable, ainsi que pour les aider à finaliser de tels accords. Des participants de sept pays en développement sans littoral, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger, l'Ouganda, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Tchad ont pris part à cet atelier.

41. En octobre 2017, à Bakou, la CNUCED a organisé une conférence régionale qui a permis à des décideurs de haut niveau de 12 pays en transition de discuter des politiques en matière d'investissement international et de l'élaboration de traités ; des questions relatives à l'investissement international et de la réforme du régime des accords internationaux d'investissement ; et de leurs expériences en matière de gestion des différends relatifs aux investissements. Environ 60 participants ont assisté à la conférence.

42. En mai 2017, la CNUCED a présenté un exposé à des hauts représentants du Comité ministériel tripartite du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, afin de faciliter les négociations en vue de l'élaboration d'un chapitre relatif à l'investissement dans l'accord de la zone de libre-échange tripartite, dont 12 pays en développement sans littoral sont membres.

43. Si presque tous les pays en développement sans littoral disposent d'un organisme national de promotion de l'investissement, et souvent d'organismes de promotion au niveau local, la capacité de ces organismes à traiter les questions spécifiques aux pays en développement sans littoral reste limitée. Il existe cependant des exceptions, comme au Rwanda ou en Éthiopie. La CNUCED s'efforce de diffuser les meilleures pratiques adoptées de par le monde, y compris par des pays en développement sans littoral, de telle sorte qu'elles puissent être reproduites par d'autres organismes de promotion de l'investissement de manière évolutive et durable. En vue de favoriser l'échange de bonnes pratiques, la CNUCED récompense chaque année un certain nombre d'organismes pour les résultats obtenus dans le domaine de la promotion de l'investissement en faveur du développement durable, et partage des données d'expérience avec d'autres organismes. En 2017, la Commission éthiopienne pour l'investissement a ainsi été récompensée pour ses activités en faveur de l'investissement privé en Éthiopie, qui permettront de soutenir l'activité économique et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

44. Entre mai 2017 et janvier 2018, plusieurs hauts responsables venus de pays en développement sans littoral ont participé à des sessions de formation et d'échange de bonnes pratiques en matière de promotion de l'investissement organisées par la CNUCED, notamment à un séminaire régional sur l'élaboration et la promotion de projets liés aux objectifs de développement durable susceptibles d'attirer un financement et sur

l'établissement de partenariats avec différents organismes et institutions, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en mai 2017. La CNUCED a participé au Forum de l'initiative « Une ceinture et une route » pour la coopération internationale, organisé par le Gouvernement chinois à Beijing en mai 2017, auquel tous les pays associés à l'initiative ont participé, parmi lesquels 12 pays en développement sans littoral. Différents responsables de la promotion de l'investissement dans les pays en développement sans littoral ont pris part à un stage de formation sur les aspects de base de l'investissement étranger direct, organisé par l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement à Istanbul (Turquie) en janvier 2018. Dans le cadre d'un partenariat de longue date, la CNUCED a apporté sa contribution au stage en proposant des modules de formation sur les politiques nationales et internationales en matière d'investissement.

45. Les guides en ligne de la CNUCED sur l'investissement permettent de faire mieux connaître aux investisseurs internationaux les possibilités et les conditions d'investissement dans les pays destinataires. Ces guides sont élaborés par les gouvernements sous la supervision de la CNUCED et fournissent des renseignements sur les loyers et les coûts en personnel, ainsi que les coûts des services publics et des facteurs de production généralement supportés par les investisseurs, afin de permettre à ceux-ci d'effectuer une planification préliminaire des activités. Ils présentent également les points de contact gouvernementaux et les retours d'expérience et conseils des investisseurs déjà présents dans le pays. Des guides ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration pour les pays suivants : Burundi, Malawi, Ouganda, Rwanda et Zambie. Les guides à l'intention du Malawi et de la Zambie sont élaborés en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique.

46. Le système eRegulations du programme de facilitation du commerce de la CNUCED aide les pays à simplifier et à automatiser les règles et procédures en matière d'investissement et d'entrepreneuriat. Opérationnel dans sept pays en développement sans littoral (Bhoutan, Burkina Faso, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Mali, Niger et Rwanda), il contribue à accroître la transparence et à renforcer les capacités institutionnelles, ce qui facilite le commerce et rend les pays en développement sans littoral plus attrayants pour les investisseurs étrangers. En 2017, le programme a été étendu pour couvrir la création de portails commerciaux, un nouvel outil de facilitation axé sur les procédures commerciales. Ces portails ont été mis en place ou sont en train de l'être dans huit pays, dont trois pays en développement sans littoral, à savoir le Mali, l'Ouganda et le Rwanda.

47. L'Initiative des bourses de valeurs pour un investissement durable, lancée en 2009, vise à tirer parti du potentiel catalyseur que peuvent avoir les bourses pour améliorer les pratiques en matière de publication d'informations et de transparence par les entreprises cotées en bourse en matière de responsabilité environnementale et sociale et de gouvernance, ce qui devrait conduire à des progrès sur le long terme. Le nombre de bourses ayant adhéré à l'initiative est passé à 68. La participation des bourses des pays en développement sans littoral a augmenté, puisque quatre d'entre elles se sont jointes à l'initiative au cours des deux dernières années (Botswana, Kazakhstan, Rwanda et Zimbabwe). En 2017, elles ont participé à des discussions sur les investissements verts et sur l'égalité des sexes par le biais de séminaires en ligne et bénéficié des documents d'orientation sur ces deux sujets. En outre, la Bourse du Botswana a reçu une assistance technique pour l'élaboration de directives relatives à la communication d'informations sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance par les entreprises cotées. Des partenariats ont été formés avec certaines bourses, telles que la Bourse du Rwanda, sur la sensibilisation à l'égalité des sexes. La CNUCED a également collaboré avec le Botswana en vue de l'adoption des meilleures pratiques en matière d'investissements verts par l'intermédiaire du groupe consultatif sur le financement vert de l'Initiative, dans lequel est le Botswana est représenté.

48. Les activités de renforcement des capacités de la CNUCED dans les pays en développement sans littoral portent notamment sur la question de la propriété intellectuelle au service du développement. En avril 2017, la CNUCED a organisé plusieurs sessions, notamment un atelier consacré au transfert de technologie et à la santé publique, tenu à Dakar, en coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'association YOLSE auquel ont participé le Burkina Faso, le Mali et le Niger. En novembre 2017, un programme de

formation sur l'innovation, la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, en particulier dans le secteur agricole, a été organisé à Bishoftu (Éthiopie) à l'intention de directeurs de recherche. La formation visait à renforcer les capacités et les connaissances pour permettre l'adoption d'une démarche équilibrée et intégrée face à l'innovation, à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie et faciliter ainsi l'établissement d'une relation durable avec le secteur privé. En outre, la CNUCED a formulé des observations de fond sur le projet de stratégie nationale de l'Ouganda en matière de propriété intellectuelle. Ces observations ont été considérées comme une base de discussion solide et ont été intégrées au projet de stratégie. En mars 2018, la CNUCED, en collaboration avec le Ministère éthiopien de l'industrie et l'Organisation mondiale de la Santé, a facilité la tenue d'un débat de haut niveau sur la réforme du droit des brevets éthiopien, afin de soutenir la production locale de produits pharmaceutiques novateurs.

49. La CNUCED a en outre continué d'apporter une assistance aux cinq centres Empretec établis dans des pays en développement sans littoral en fournissant des services consultatifs, en organisant des ateliers et des séminaires d'information axés sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et en dispensant une formation aux entrepreneurs et aux dirigeants de petites et moyennes entreprises. Au cours du premier trimestre de 2018, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, elle a aidé le Gouvernement éthiopien à élaborer une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat. Elle a également mené des activités de renforcement des capacités dans les centres Empretec de plusieurs pays, dont la Zambie. Des formations de formateurs et des activités d'appui aux réseaux et initiatives régionaux ont également été proposées au Botswana, en Éthiopie, au Lesotho, au Malawi, au Paraguay, au Swaziland et en Zambie.

50. La CNUCED a continué de collaborer avec certains pays en développement sans littoral afin de recenser les possibilités de développer les liens entre entrepreneurs locaux et grandes entreprises, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Dans le cadre de ces activités, menées en collaboration avec des organismes des Nations Unies, la CNUCED est venue en aide à plus de 200 entrepreneurs en Zambie.

51. L'adoption d'une politique de la concurrence efficace joue un rôle important dans l'amélioration de l'environnement commercial et la promotion de l'efficacité des marchés et de l'innovation commerciale, ainsi qu'en matière de protection des consommateurs. À cet égard, la CNUCED a aidé trois pays en développement sans littoral à renforcer leurs capacités juridiques et réglementaires. Elle a par exemple exécuté un projet de renforcement des capacités pour l'application du droit de la concurrence et la protection du consommateur en Éthiopie visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel et à jeter les fondations d'une meilleure application de la politique de la concurrence dans le pays. Ce projet a permis au personnel de l'Autorité de la concurrence et de la protection des consommateurs de recevoir une formation spécialisée sur l'analyse des fusions, les pratiques commerciales déloyales, la protection des consommateurs, les techniques d'enquête et l'application du droit de la concurrence. Le personnel de l'Autorité a également pu prendre part à des voyages d'études au cours desquels il a rencontré des membres du personnel d'autres autorités et participé à des conférences sur la politique de la concurrence, ce qui a permis de faciliter l'échange de données d'expérience.

52. Dans le cadre d'un programme d'appui au commerce et à l'intégration économique, l'Union européenne et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont demandé à la CNUCED d'aider huit pays d'Afrique centrale à améliorer leurs lois et leurs politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs. En conséquence, une formation appropriée a été dispensée en République centrafricaine et au Tchad et un séminaire national a été organisé à Bangui du 7 au 9 mars 2018. Un séminaire tenu à N'Djamena les 5 et 6 février 2018 visait à souligner le rôle des politiques de concurrence et de protection des consommateurs dans la croissance et le développement économique à la lumière de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives et les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur ; à présenter les principaux éléments de ces politiques ; à examiner les différentes options envisagées pour garantir une mise en œuvre effective de ces politiques au Tchad ; et à réfléchir à la participation du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes dans l'application des lois et des politiques de concurrence et de protection des consommateurs.

VI. Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne

53. Le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/232 relative au suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. L'Assemblée générale a décidé, en application du paragraphe 78 du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, d'organiser un examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme, qui aura lieu en décembre 2019 au plus tard ; que tous les organismes concernés des Nations Unies, notamment la CNUCED, seront invités à fournir leur appui à la réalisation de cet examen, dans le cadre de leurs mandats respectifs et dans la limite des ressources disponibles ; et que l'examen de haut niveau à mi-parcours sera précédé de réunions préparatoires régionales, selon qu'il conviendra et dans la limite des ressources disponibles¹⁰. L'Assemblée générale a également décidé que l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours consistera à évaluer les progrès accomplis par les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et sera l'occasion d'échanger des informations sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, de recenser les difficultés et les obstacles rencontrés et de définir les mesures et initiatives à prendre pour les surmonter ainsi que les nouveaux défis et problèmes afin d'accélérer encore la mise en œuvre de ce programme¹¹.

54. La CNUCED est prête à contribuer à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence. L'examen à mi-parcours sera également l'occasion d'appeler à nouveau l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de développement auxquels sont confrontés les pays en développement sans littoral, en particulier dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'engagement pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté, afin de susciter l'élan nécessaire pour que les pays en développement sans littoral puissent atteindre les cibles et les objectifs du Programme d'action de Vienne avant la date butoir de 2024.

VII. Enseignements tirés et recommandations générales

55. Le net ralentissement de la croissance des pays en développement sans littoral et la diminution de leur part dans les exportations mondiales observés depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne en 2014 montrent que ces pays continuent de se heurter à des difficultés liées à leur éloignement géographique et à leur dépendance à l'égard des produits de base. Cela remet également en question leur capacité à atteindre les objectifs du Programme d'action dans les délais prévus, ainsi qu'à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.

56. Des efforts plus importants doivent donc être déployés pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action et aider les pays en développement sans littoral à surmonter les obstacles géographiques et structurels qui entravent leur développement. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action devrait viser à identifier des mesures permettant de freiner la détérioration inquiétante de la croissance et des exportations, notamment à mobiliser un appui supplémentaire en faveur de la facilitation du commerce et de la coopération en matière de transit ainsi qu'à renforcer les capacités productives afin d'opérer une transformation structurelle. Le partenariat entre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et les partenaires de développement devrait aller au-delà de la coopération au service du développement traditionnelle et inclure des mesures ciblées visant à contribuer au développement du secteur privé et des capacités productives.

¹⁰ A/RES/72/232, par. 47.

¹¹ Ibid., par. 48.

57. L'appui de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action par l'intermédiaire de ses différentes priorités a fait l'objet d'évaluations et de réactions positives de la part des bénéficiaires et d'évaluateurs indépendants. La CNUCED a enregistré une croissance régulière des demandes d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités émanant des pays en développement sans littoral, notamment dans les domaines de la facilitation du commerce et du renforcement des capacités productives. Elle est prête à continuer de renforcer son appui dans la limite de ses capacités et de ses ressources. Toutefois, afin qu'elle puisse intensifier ses travaux d'assistance de manière durable, des ressources financières extrabudgétaires supplémentaires seront nécessaires.

Recommandations générales

58. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être envisager de demander aux pays en développement sans littoral, aux pays de transit et aux partenaires de développement de mettre en œuvre les mesures prioritaires du Programme d'action de Vienne.

59. Les membres du Conseil du commerce et du développement souhaiteront peut-être envisager d'appuyer activement le processus d'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, examiner les progrès accomplis jusqu'ici, déterminer les mesures à prendre en priorité et engager toutes les parties intéressées à intensifier leurs efforts dans les années à venir.

60. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être envisager d'encourager les donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à appuyer les activités de la CNUCED concernant les pays en développement sans littoral et la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.
